

**AEROSUISSE**

Dachverband der  
schweizerischen  
Luft- und Raumfahrt

Fédération faîtière de  
l'aéronautique et de  
l'aérospatiale suisses

Associazione mantello  
dell'aeronautica e  
dello spazio svizzeri

Umbrella Organisation  
of Swiss Aerospace

À l'attention des membres du Conseil des États

Berne, le 3 septembre 2020

Sekretariat:  
Kapellenstrasse 14  
Postfach  
CH-3001 Bern  
T +41 (0)58 796 98 90  
F +41 (0)58 796 99 03

info@aerosuisse.ch  
www.aerosuisse.ch

**Position d'AEROSUISSE concernant la révision totale de la loi sur le CO<sub>2</sub>  
(17.071) – Délibérations du Conseil des États. Proposition en vue de l'élimination  
des divergences**

Mesdames et Messieurs les Conseillers aux États,

La loi sur le CO<sub>2</sub> ayant été examinée par la CEATE du Conseil des États, AEROSUISSE précise à nouveau que l'instauration de la taxe sur les billets d'avion se traduira par un affaiblissement de l'influence de la Suisse à l'aéroport binational de Bâle-Mulhouse, tout en faussant la concurrence entre les aéroports de Genève, Bâle-Mulhouse et Zurich.

Les compagnies aériennes opérant actuellement sous droits de trafic suisses à l'aéroport de Bâle-Mulhouse voleront à l'avenir sous droits de trafic français afin d'éviter la taxe suisse sur les billets d'avion, les vols sous droits de trafic suisses coûtant alors deux fois plus cher que les vols sous droits de trafic français. L'économie substantielle réalisée par ces compagnies aura deux répercussions :

- Première conséquence : les compagnies aériennes qui opèrent actuellement sous droits de trafic suisses voleront à l'avenir sous droits français. La proportion de vols sous droits de trafic suisses est actuellement supérieure à 92 %. Un changement d'assujettissement aux droits de trafic français est parfaitement légal. Il compromettra encore davantage la position déjà affaiblie de la Suisse à l'aéroport binational. L'existence même de ce troisième aéroport national sera ainsi directement remise en cause.
- Deuxième conséquence : l'instauration de la taxe sur les billets d'avion entraînera également une distorsion de concurrence dans les aéroports nationaux de Zurich et de Genève, car les droits de trafic français à l'aéroport de Bâle-Mulhouse permettront de contourner la taxe suisse sur les billets d'avion. Il en résultera un transfert indésirable du trafic aérien de Genève et de Zurich vers l'aéroport de Bâle-Mulhouse. L'objectif de la taxe d'incitation en sera donc pas atteint.

Cette situation insatisfaisante doit être corrigée d'urgence avant l'instauration de la taxe sur les billets d'avion. La seule solution réaliste est un accord contraignant avec la France, en vertu duquel des taxes comparables seraient prélevées dans les parties suisse et française de l'aéroport. AEROSUISSE attend donc du Parlement et du Conseil fédéral qu'ils trouvent une solution rapide et opportune à ce problème.

En ce qui concerne la taxe sur l'aviation générale, AEROSUISSE fait la proposition suivante :

**Proposition concernant la taxe sur l'aviation générale**

Art. 38gquater al. 1 selon décision du Conseil des États

**Argumentaire**

AEROSUISSE s'inscrit en faveur d'un montant forfaitaire de 500 francs. Selon nous, ce montant peut être facturé simplement et sans formalités administratives plutôt que de prévoir des taux d'imposition différenciés qui tiennent compte de facteurs tels que la masse de l'avion au décollage et de la distance de vol. Le montant de ce prélèvement serait déjà élevé et impliquerait des efforts de compétitivité par rapport à la concurrence étrangère. Une taxe susceptible d'atteindre 5 000 francs mettrait l'aviation d'affaires suisse en péril dans le pays, ce qui priverait les aéroports régionaux d'une importante source de revenus.

Il convient de rappeler que l'aviation d'affaires suisse acquiert des certificats dans le cadre du système européen d'échange de droits d'émission et qu'elle est intégrée dans CORSIA, régime de compensation et de réduction de carbone en faveur de la protection du climat.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de nos propositions et vous présentons ; Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

**AEROSUISSE**  
**Fédération faïtière**  
**de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses**

Le directeur :



Philip Kristensen